

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2015

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, M. Crave, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, Mme Vaillant.

Secrétaire de séance : Mme Lesellier

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente le procès verbal de la séance du 25 mars 2015 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Tarif activités périscolaires – année scolaire 2015-2016

Considérant le coût important des ateliers organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Le conseil municipal décide (2 voix contre – 4 abstentions – 9 voix pour) de demander une participation financière aux parents dont les enfants participeront aux ateliers périscolaires à compter de la rentrée 2015 – 2016 et de fixer le tarif comme suit pour l'année scolaire 2015 – 2016 :

	Tarif 2015 - 2016
Activités pour une semaine	1,50€

2. Modificatif à l'acte de création de la régie de cantine, garderie, activités périscolaires et salle communale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter aux recettes autorisées à l'encaissement par la régie existante les recettes des activités périscolaires.

3. Composition de la commission d'appel d'offres

Sont élues membres titulaires de la commission d'appel d'offres : Mme Martine Delaunay, Mme Fabienne Martin Calderon, Mme Ginette Wattebled.

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres : M. Yoann Courant, M. Daniel Blin, Mme Marie Legoupil

4. Plan d'épandage des boues

Le conseil municipal, (1 abstention, 14 voix pour), autorise Monsieur le maire à lancer la consultation, la mise en concurrence, à procéder à l'achat sur facture des documents permettant de déposer une déclaration d'épandage des boues en Préfecture ainsi qu'à signer tous les éléments relatifs à l'opération et sollicite l'aide financière de 50 % de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette étude estimée à 5000 euros TTC.

5. Convention pour adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Monsieur le maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet prochain, les services de l'Etat n'instruiront plus les demandes d'urbanisme. Pour pallier à cela, la communauté de communes Evrecy Orne Odon a créé un service instructeur auquel les communes peuvent adhérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer une convention avec la communauté Evrecy Orne Odon afin de confier l'instruction du droit des sols au service instructeur créé à cet effet et dénommé SIMAU (Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme).

6. Habilitation de la communauté de communes pour l'instruction des actes d'urbanisme

Monsieur le maire fait savoir au conseil municipal que lors du conseil communautaire du 09 avril dernier, il a été décidé d'inscrire dans les statuts de la communauté de communes une habilitation pour l'instruction des actes d'urbanisme. Chaque commune de la communauté de communes doit maintenant se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'inscription dans les statuts de la communauté de communes Evrecy Orne Odon de la mention :

« La communauté de communes est habilitée pour instruire les actes d'occupation des sols de ses communes ou d'autres communes ».

7. Etude préliminaire – Effacement coordonné des réseaux – rue du Pont du Coudray – tranche 2

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier établi par le SDEC Energie relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sur la rue du Pont du Coudray tranche 2.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 78360.00 € TTC, la part communale étant de 41 518.50€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'examen de ce dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.